



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS –
Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE –
M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA –
Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE –
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE –
M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN –
M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE –
Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE –
M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS –
M. André HUMEAU – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT –
Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON –
M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
Mme Catherine FAVARD
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
Mme Sylvie PÉDUCASSE
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA –
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE –
Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

OBJET : TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SPL TRANS-LANDES

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL45_2022-DE



Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière d'organisation de la mobilité,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2011 portant adoption des premiers statuts de la société publique locale Trans-Landes,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 février 2022 approuvant l'entrée de Mont-de-Marsan Agglo dans le capital de la SPL Trans-Landes,

L'entrée de Mont-de-Marsan Agglo dans le capital de la SPL Trans-Landes nécessite de mettre à jour les statuts de la SPL, notamment l'article 14 : « composition du Conseil d'administration ».

Extrait de l'article 14 – Composition du Conseil d'administration :

Au regard de la composition du capital de la Société, les actionnaires bénéficient au Conseil d'Administration d'une représentation s'établissant comme suit :

- ✓ le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs,
- ✓ les mandats d'administrateurs se répartissent ainsi :
 - 9 postes d'administrateurs pour la Région,
 - 5 postes d'administrateurs pour la CAGD [Communauté d'Agglomération du Grand Dax],
 - 2 postes d'administrateurs pour MACS [Maremne Adour Côte Sud],
 - 1 poste d'administrateur pour Biscarrosse,
 - 1 poste pour les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui se réunissent en Assemblée Spéciale.

Sont représentées au sein de l'Assemblée Spéciale, et disposent d'un délégué chacun au sein de cette assemblée :

- la CCCHL [Communauté de Communes Coeur Haute Lande],
- la CCCLN [Communauté de Communes Côte Landes Nature],
- le SMPBA [Syndicat des Mobilités Pays basque - Adour],
- la Commune de Morcenx La Nouvelle,
- la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan Agglomération.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE les nouveaux statuts de la SPL Trans-Landes (cf. pièce jointe).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME

DAX, le 18 mai 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.